

Histoire de la Seigneurie de Spiegelberg ou des Franches-Montagnes

Autor(en): **Daucourt, A.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le pays du dimanche**

Band (Jahr): **5 (1902)**

Heft 259

PDF erstellt am: **15.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-251901>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

HISTOIRE

DE LA

Seigneurie du Speigelberg ou des Franches-Montagnes

PAR A. DAUCOURT, curé de Miécourt.

Le 10 Juillet 1791 la communauté du Noirmont s'assembla pour se concerter afin de demander la grâce de son curé. En effet une supplique fut adressée à Son Altesse et signée par les ambourgs et les jurés de la paroisse du Noirmont dans la Franche-Montagne des Bois, et disant que depuis quatre mois, quoique leur curé fasse de temps en temps son office, ils sont privés de la consolation de le voir résider habituellement à la cure et d'en recevoir les secours spirituels et temporels qu'ils en recevaient journellement, surtout dans leurs maladies, par la raison qu'on lui a conseillé de se tenir éloigné, pour le seul malheur d'avoir encouru la disgrâce de Son Altesse dans ces temps de troubles.

Les très-humbles suppliants, ignorent ce qu'il peut y avoir à sa charge ; mais ils osent assurer à Votre Altesse sur leur conscience, que leur curé leur a constamment et dans toutes les occasions, inspiré, l'amour, le respect, la soumission qui est due aux supérieurs, qu'il les a toujours cherché à détourner de toute espèce de voies de fait ; ils ne leur a donné d'ailleurs que toutes sortes de bons exemples.

Ce considérant, les très humbles suppliants viennent avec confiance se jeter aux pieds de Votre Altesse, le suppliant très humblement d'user d'indulgence à l'égard de leur curé, de lui pardonner par l'effet de sa bonté et de sa magnanimité ordinaire les fautes qu'il pourrait avoir faites et de lui rendre ses bonnes grâces. Daignez, Votre Altesse, accorder à toute une paroisse affligée la consolation d'avoir au milieu d'eux, pour le peu de temps qu'il lui reste à vivre, leur pasteur chéri et estimé de tout le monde, qui les gouverne depuis trente-cinq-ans. Cette faveur sera une preuve des plus sensibles que Son Altesse puisse donner aux très humbles suppliants, de sa bonté et de sa tendresse paternelle, dont ils conserveront éternellement la plus vive reconnaissance et qui les engagera à faire au Tout-Puissant des instances les plus pressantes pour la conservation de sa personne sacrée et la tranquillité et la prospérité de son règne. Au Noirmont le 10 juillet 1791.

La commune du Noirmont chargea l'instituteur de l'endroit, François Xavier Gigon, de porter à Porrentruy cette supplique à son adresse. Le Prince n'eût pas de peine à constater que cette supplique avait été inspirée ou même dictée par Copin. Il refusa de faire droit à la demande du Noirmont.

La paroisse revint à la charge et le 20 juillet de la même année, elle délégua de nouveau un homme avec une supplique où il est dit : qu'on a la persuasion que l'amour qu'on porte généralement au curé Copin ne sera pas désapprouvé, si l'on fait attention qu'il a bien mérité par son zèle infatigable à obliger ses paroissiens et autres de la Montagne dans les services spirituels et temporels, en fournissant aux malades des remèdes convenables à leur santé et aux pauvres indigents des remèdes bien considérables, en tout à ses frais et pour le seul plaisir de faire du bien et de soulager les misérables...

Ce considéré, Monseigneur, il plaira très gracieusement à Votre Altesse accorder la rentrée libre et tranquille du sieur Copin notre curé dans sa paroisse pour l'administrer comme du passé, sous l'assurance d'un sauf conduit...

Le prince-évêque connaissait l'astucieux vieillard, il savait que sa rentrée au Noirmont serait nuisible à la sécurité et que d'ailleurs partisans des idées révolutionnaires, il recommencerait ses déclamations. Il écrivit au dos de la supplique ces mots :

Appointement. Le curé Copin n'ayant jusqu'ici présenté aucune requête relative à la demande des suppliants, elle ne peut avoir lieu quant à présent.

Décreté par Son Altesse, le 23 juillet 1791.

Copin venait d'écrire une lettre à l'avocat Triponé de Porrentruy, quand il reçut le refus du Prince de rentrer dans sa paroisse. Il écrivit donc à Triponé, substitut du procureur fiscal la lettre suivante :

Monsieur, ma paroisse vient de s'assembler de nouveau et de

prendre la résolution d'envoyer une seconde fois notre maître d'école en députation auprès du Prince. J'étais tout sur le point de résigner, parcequ'on me faisait craindre des poursuites criminelles et par la suite de ces poursuites, le ravissement de mon épouse, ma paroisse, mais ma paroisse en ayant eu vent, réclame fortement contre ce projet ; et je leur dois cette preuve de mon attachement de suspendre le dit projet. Je le dis même à mon honneur, et dans le fond je suis tenté de tout hasarder plutôt que de me déshonorer par une résignation forcée... Au reste, je ne puis pas me défendre d'un sentiment de défiance vis-à-vis de tout ce qui réside dans les cours. Je remets le tout à votre discrétion.

L'avocat Triponé intervint tellement en faveur de Copin que le Prince consentit à le recevoir.

Copin se hâta de se rendre à Porrentruy, et saisissant le moment propice il se jeta aux pieds du Prince, implorant son pardon, dit Scheppelin, il le supplia de lui pardonner. Le Prince qui était la bonté même, touché du repentir de ce vieillard aux cheveux blancs qui paraissait être sincère, le reçut comme un père reçut un enfant revenu de ses égarements et le renvoya dans sa paroisse du Noirmont avec force remerciements et avis.

Il semble qu'après un pardon si généreusement octroyé, le vieux curé Copin aurait dû montrer de la gratitude envers son souverain et ne plus s'occuper que des fonctions de son ministère. Il ne fut pas plus tôt rentré dans son presbytère, qu'il recommença ses déclamations et prêcha l'insurrection de plus belle. Bien plus, au témoignage de Guélat, qui l'affirme dans ses Mémoires, Copin reçut dans sa cure l'intrigant Rengueur, le 13 août 1791. Ce fait fut signalé au prince et comme la présence de Copin était à la Montagne un instrument de révolte, le Prince las de tant d'ingratitude et d'audace, ordonna son arrestation immédiate. Comme le curé du Noirmont était bien gardé par ses paroissiens et qu'à la moindre alerte ils le faisaient conduire à la frontière, le détachement qui devait le prendre, feignit qu'il devait se rendre à Courtenay pour y calmer quelque mouvement d'agitation qui se dessinait. Trente gardes arrivèrent inopinément au Noirmont le 25 mars 1792, s'emparèrent de Copin avant que le peuple eut le temps de le défendre et l'amènèrent enchaîné au château de Porrentruy, où il fut enfermé dans une chambre convenable.

Ses paroissiens du Noirmont, n'abandonnèrent pas pour tout autant leur vieux curé. Le 1^{er} avril ils arrivèrent en nombre à Porrentruy et durant la nuit ils essayèrent, au moyen d'une échelle d'enlever leur curé, qui avait été prévenu du coup secrettement. Mais surpris par la garde, qui immédiatement donna l'alarme, les amis de Copin prirent la fuite. Le vieux curé paya ce mouvement avorté de ses paroissiens, par une détention dans une chambre garnie de solides barreaux à la fenêtre, où il demeura jusqu'à l'arrivée des Français dans l'Evêché.

Comprend-on la conduite de ce curé du Noirmont ? Après avoir été gracié par son prince d'une manière si généreuse, sachant qu'avec l'appui des troupes autrichiennes, le souverain pouvait mettre à la raison les perturbateurs, on ne comprend pas l'obstination de ce vieillard à l'insurrection contre le Prince-Evêque. Il est vrai, que pour ces bons gens du Noirmont, Copin était un prophète méconnu, rempli de l'esprit de Dieu. La révolution qu'il prêchait, n'était à leurs yeux, que la mise en pratique des principes évangéliques et, bien que la noblesse épiscopale ne pesât pas sur le peuple, et n'était point comme dans d'autres pays avec le spectacle de mœurs dissolues, un faste insupportable à la misère publique, il fallait en finir avec ce régime de privilèges incompatibles avec l'égalité chrétienne et les droits de l'homme. Aussi trouvons-nous, pendant toutes les agitations de l'époque, les paroissiens du Noirmont au premier rang de l'armée révolutionnaire. Sous l'effleurement de la vieille société s'effondrait partout, et où les droits de la raison étaient étouffés sous les entreprises des utopistes et les clameurs des violents, le peuple du Noirmont, excité par son curé, s'abandonna au torrent révolutionnaire et se laissa entraîner par lui.

Pour demeurer dans le vrai, il faut se convaincre que de tous ceux qui se mirent à la tête du mouvement révolutionnaire dans l'Evêché, Copin fut incontestablement le plus désintéressé. L'histoire ne constate pas chez ce vieillard exalté, les tristes et honteux mobiles qui furent chez tant d'autres, le point de départ de la trahison et de la défection. Quand on aura fait une large part aux entraînements de l'époque, à ses accointances avec Rengueur et Gobel, aux illusions qu'on pouvait conserver au début d'un mouvement où tout le monde protestait ne vouloir agir que selon les règles de la plus stricte légalité, avec le loyalisme sans ombre, tant on l'affirme à

chaque démarche, on se demande si Copin a compris ou entrevu où devait fatalement aboutir la campagne d'opposition à laquelle il s'associait ? Nous croyons qu'on peut se prononcer pour la négative, tout en restant fidèle à la vérité historique. Mais reprenons le cours de ces événements.

A l'arrivée des Français dans l'Evêché, en 1792, un aide de camp du général Ferrière ayant appris que le curé Copin était enfermé au château, demanda « à voir ce digne ecclésiastique, victime de son patriotisme, qu'on retenait si indignement dans les fers. » Jobin lui accorda cette permission. L'officier fut alors avec Copin un entretien d'une heure, puis donna au concierge, en sortant de la prison, un écu de 6 francs. Jobin, gouverneur du château, croyant qu'une plus longue détention pourrait attirer des malheurs sur la résidence, fit élargir, à la réquisition de l'aide de camp, le vieux Copin, qui alla loger à l'auberge du Soleil, où il était attendu d'un grand nombre de paysans du Noirmont, qui étaient venus le réclamer. Il retourna le lendemain avec eux, et rentra dans sa paroisse au son de toutes les cloches et au milieu des cris d'ovation d'une multitude animée par la joie.

(A suivre)

LETTRE PATOISE

Da lai Côte de mai.

Se les dgens des Zués que vaint en lai theousse avô des laintairnes le long de la reviere n'aint voire de tchaine, les tchessous de Delémont n'en aimpent béco pu avô ios fusils. Eoutay c'téi ; elle l'airivy l'âtre djo. C'a un de ces tchessous qu'a veni melai raiontant dain mai lodge.

Les disciples de Neumrod de Delémont, (ça des malins, c'cèl) montint in lundé le matin contre le Mettembait, tot doucement, en feuimant lai cigarete, en raiontant des hichetoires de tchousse, liaint tot d'in c'o à remtraïent comme enne grosse bête à moitant de lai route. Un des tchessous dit ès àtres : Qu'ace que ça que cte bête là ? Tiens, cà in poè savaidge ; tire dechu, maj ne le manquaipe ; ça des méchaines bêtes. In preme cò de fusil tertie ; main lai bête ne bouddgépe. Ai doè, parait-è, diè le second tchessou ; atends, moi i veux bin le revoyie. Pan ! pan ! dous còs de Vetterit. — Ai l'a crevay, le bogre, diè le tragième tchessou, vains voi tot près. Alante, i v eno laytchime mon cò, diè le quatremè. Pan ! main que drôle de son ? En dirait qu'en tire tchu de lou tole, çoli sanne comme in bindon. Vain ? voi tot près ! Moi i n'ai-preutehe pain, diè l'un des tchessous ; s'ai n'ape tuay, qu'ai ne feuche que biacy ai porait nos sàtyé dechu. Mercè, ai nos ferait ai djotay pai dain ces boutchais. Vos ètes dès bès coias, vos àtres, diè le pu main, Moi i vais tot seul, ai peu s'ai bougge ainco, l'aisanne avô lai creusse de mon fusil. Ai s'ai-preutehe en effet ; main tain ai feu tot de còte, ai crié ès àtres ! Veni voi ; ai lai dain in sait ; ai ne serait moèdre. Ai l'ai-preuchement les quatre. Le preme boussé le sait avô le bout de son fusil. Lai bête rendé in drôle de son. Main ce n'ape enne bête çoci cà in bindon. I veux gaïdie que ça en de ces Mettembous qu'a avô potchay de l'ave de cellege quéque paie ai peu d'u l'è peurdji son bidon en s'en rallaint contre l'ota. Voyans-voi coè. En dinche diaint d'in cò de coué, ay fessé ai sàty lai ficelle ai peu secoué feu di sait enne... enne... enne contre-basse quasi tote neuve. C'était lai contre-basse d'enn sociétay de musique qu'ay péssay palli lai volle. L'inchément n'était pe tuay, main ai l'étay peument airandgé ; dès petchus, des bosses, ran ne iy manquay. Les tchessous en ètint inco ai examiny et poè savaidge en couvre, tain in duene-boube airivé tot mo de tchà po reutiere son inchètrument. Aiprés çèques écheplications, les tchessous renviamint musicien en iy promèchant èd payé les frais de réparation main ai iy recommandamint bin de ne ran dir en gnnn d'è c'taiffaire-l. Po se consoly de tote méssenture les quatre Neumròds s'en alhainnt à cabaret di Mettembais boire in tchavé, comme en dit. Di temps qu'ai l'èntint aitalay tchie le François, voicy enne belle iyevre que déchantò tot doucement le velaidge. En pèssant devant le cabaret, elle roavoté contre les fenètrés ; comme elle ne voyiède les tchessous ; elle pèssé son tchemin en riant dain sai moustache.

Stu que n'ape de bès.

Ils montèrent tous trois. Le même vieil escalier les porta dans sa spirale, comme il les avait tant de fois portés, comme trois personnages d'un arbre généalogique, Charles d'abord, puis Véronique, puis M. Audouin ; mais ils n'avaient pas la paix, ce soir là, et les cours n'étaient pas unis. Véronique, en arrivant dans la première chambre, posa le bougeoir qu'elle tenait sur la table, entre les deux lits de noyer, embrassa son filleul vivement, sans s'attendrir et sans se trahir ; elle eut l'air d'oublier son père, et s'enferma dans sa chambre qui était à la suite de l'autre, au-dessus de la cuisine. Charles et M. Audouin restèrent seuls dans la première pièce.

— J'ai à te parler, répéta M. Audouin, à te dire des choses graves. Depuis un moment, la physionomie de Charles Huber s'était transformée. Ses sourcils blonds s'étaient étendus et abaisés sur les yeux devenus graves ; tous les traits du visage avaient pris une fermeté singulière ; l'homme s'affirmait dans l'enfant déjà maître de soi. Il ne s'effrayait pas devant l'épreuve annoncée. Il n'avait pas fait une question pour la connaître plus tôt.

Voyant que M. Audouin approchait une chaise et la plaçait à droite de la table où brûlait la bougie, il s'assit de l'autre côté, et là, séparé de son parrain par une toute petite distance, la tête bien droite, bien haute, comme sous les armes, il attendit. La jeunesse en émoi frissonnait dans son regard, et il se taisait.

M. Audouin eut pitié de lui. Véronique n'était plus là. Il sentit sa colère diminuer et sa peine grandir d'autant.

— Mon Charles, dit-il, il faut que tu sois plus sérieux que ton âge ; tu vas apprendre des choses que j'aurais voulu te cacher toujours ; tu vas décider ensuite de toute la vie.

— J'essaierai de bien choisir, dit la voix jeune et claire.

— Mon Charles, tu as une mère vivante.

— Autre que ma marraine ? demanda l'enfant.

— Oui.

Il devint tout pâle. Sa voix, jusque-là assurée, se mit à trembler :

— Oh ! tu est-elle ? supplia-t-il. Pourquoi m'avoir dit qu'elle était morte ?

— Elle l'avait abandonné pour suivre ton père, qui vit aussi.

Il y eut, dans ses yeux bleus, une flamme ardente, mais le petit se retint de parler, parce que, rien qu'à voir l'éclair de ses yeux, le vieux parrain avait eu un mouvement de recul.

— Tu vas connaître tout le détail de ces journées-là, reprit M. Audouin, et tu diras ensuite qui a été ton père et qui a été ta mère. Il enleva la bougie dont la flamme le gênait, et, la posant derrière lui sur la cheminée, s'accoudant sur la table pour être plus près de Charles, qui se tenait toujours droit, et pâle, et muet devant lui, il fit le récit de la nuit d'hiver où l'enfant avait été recueilli et sauvé dans la maison de la rue d'Inglemur.

La suite prochainement.

Feuilleton du Fays du Dimanche 17

Le Guide de l'Empereur

PAR RENÉ BAZIN

La marraine de Charles n'avait cessé de pleurer silencieusement depuis que son père parlait. Elle avait compris, au premier mot, toute son impuissance à conjurer un danger pareil. Elle s'était posé la question avec l'implicité de ceux qui n'ont pas peur du devoir, et qui traitent avec lui sans intermédiaire ni longueur : « Qui a raison ? Qui doit céder ? Et, s'élevant fait la réponse aussitôt, elle écoutait à peine M. Audouin. Droite, silencieuse, les mains jointes sur sa robe, elle marchait, laissant couler ses larmes qu'elle n'essuyait pas, et regardant devant elle, entre ses cils mouillés, l'enfant qu'ils aimaient tant tous deux, quoique différemment.

Celui-ci avait bien remarqué le visage en pleurs de sa marraine ; il avait cru à un de ces dissentiments rares qui divisaient momentanément M. Audouin et sa fille, et, s'il s'était un peu rapproché du groupe, il avait continué cependant d'aller seul. En ce moment il tournait par la porte Moselle, et entrait dans la rue que bordent deux grandes casernes.

— Que penses-tu ? répéta M. Audouin, en arrière.

— Comme Véronique ne répondait pas immédiatement, il reprit :

— Moi, ma résolution est prise : ils n'auront pas Charles.

— Que ferez-vous ? demanda Véronique.

— Je l'enverrai à Paris, chez mon camarade Irribar, qui a servi dans les gardes de l'impératrice. Je n'ai [qu'à lui dire : « Charles est mon enfant, on veut me le voler, cache-le ! » Il le cachera.

— Il faudra toujours un acte de naissance pour le mettre au collège, et, à ce moment-là, tout sera découvert.

— Eh bien ! il n'ira plus au collège !

— Il faudra quand même l'acte de naissance dans quatre ans, si Charles veut s'engager.

— Quatre ans, dit M. Audouin avec éclat, ça me suffit à moi !

— D'ici là vous devrez vous cacher vous-même, car les parents vous feront poursuivre pour avoir dissimulé l'enfant.

M. Audouin leva les épaules, regarda autour de lui les maisons, et répondit :

— Nous quitterons Toul, Véronique, mais ils n'auront pas mon enfant !

Puis, s'emportant parce qu'il rencontrait une contradiction, parce que surtout il sentait l'infirmité de son projet :